



## Conseil d'Ecole Elémentaire Ernest Renan 26/11/2019 à 18h15

Veillez trouver ci-dessous le compte-rendu du premier conseil d'école d'Ernest Renan dont les thèmes abordés étaient :

L'effectif-la structure de l'école, les évaluations nationales, l'inclusion des enfants porteurs de handicap, le climat scolaire, les classes transplantées, le bilan de la coopérative, l'équipement numérique et internet, la rencontre parents/enseignants, l'utilisation des équipements scolaire en dehors des temps scolaires ; le règlement intérieur

### Les participants

Directrice : Mme Raynal

Maire : Mr Juvin

Affaires scolaire : Mme Anne Fommarty, Mme Marquis

Enseignants : 13 enseignants, deux absents

Parents d'élève au sein des 3 associations : 7 APELGC, 5 PDR, 3 FCPE

### L'effectif / la structure de l'école:

La rentrée s'est bien déroulée avec la même équipe enseignante.

L'année prochaine : l'effectif sera stable avec environ 400 élèves.

Aujourd'hui, la moyenne est de 27 élèves par classes sur 15 classes.

Répartition 2019/2020 : 3 CP, 4 CE1, 3 CE2, 3 CM1 et 2 CM2.

Les classes supérieures sont chargées avec 30 à 32 élèves par classe versus les classes de CP et CE1 à effectif réduit avec en moyenne 25 élèves. Ce choix réfléchi a été mis en place du fait de la bonne ambiance et bon niveau des élèves des classes supérieures et permettre aux premières années un travail plus personnalisé.

### Les évaluations nationales CP-CE1

Les résultats des évaluations pour l'ensemble des CP et CE1 sont au-dessus de la moyenne nationale. Ces évaluations ne sont pas notées mais indiquent une tendance. Pour les élèves de Renan, les points à améliorer sont : le traitement de l'information et le vocabulaire.

La partie Mathématique n'est pas révélatrice du travail quotidien des élèves. Les exercices sont en partis chronométrés et avec des notions nouvelles non encore enseignées.

**\*\*Question posée quant au rendu de ces évaluations. \***

En effet, les évaluations devraient être faites directement sur tablette. Or, ce n'est pas le cas dans notre école. De ce fait, énormément de temps a été perdu par les enseignants pour la saisie des résultats et retranscriptions de chaque élève, avec en conséquence directe l'annulation d'APC.

Réponse de la mairie : la mairie annonce la mise en place de la fibre au sein de l'école avec un accès dans le bureau de la directrice.

L'APELGC demande à quand l'installation dans la salle des maitres car là est le sujet.

Réponse de la mairie : cela serait effectué dans un second temps, mais confirme sur cette année scolaire. Ceci pourrait aider à un rendu plus rapide.

### L'inclusion des enfants porteurs de handicap :

L'école inclusive : tout enfant a le droit d'aller dans son école de quartier.

La réalité de l'école aujourd'hui est un manque considérable d'aide. L'école est débordée sur ce sujet et mal-soutenue avec quasi aucun moyen. Exemple : pas le droit de connaître le handicap des élèves.

Le problème des AVS est de plus en plus complexe et se pose ici. Elles ne sont plus associées à un enfant. Une même AVS peut se partager entre plusieurs écoles et plusieurs enfants. La directrice remonte un problème d'organisation.

Il est demandé à la municipalité ce qui peut être fait de leur côté pour améliorer les conditions des élèves, du corps enseignant et des équipes scolaires dans leur ensemble pour répondre au mieux aux exigences particulières de ces enfants.

Le maire précise : les AVS sont des agents du départements (CDAPH ou AMDPH) pas de la municipalité et indique que c'est un parcours du combattant pour les parents. Un point important est l'organisation / lieu de travail des AVS. En effet, un AVS qui habite le 95 ne peut pas travailler dans le 92.

La mairie dans certains cas exceptionnels peut ajouter des animateurs mais cela reste un animateur pas une AVS car la ville n'a pas d'AVS.

Le maire a annoncé avoir soumis un dossier pour que la Garenne Colombes puisse accueillir une « crèche » spécialisée pour les enfants ayant des troubles autistiques dont le projet est spécifique au département 92 (3 pour tout le département). Ces crèches pourront accueillir des enfants porteurs de handicap jusqu'à leurs 6 ans. Ceci permettrait une prise en charge précoce et permettrait ainsi d'améliorer la situation en élémentaire. Cette crèche pourrait accueillir au total 22 enfants pour la rentrée 2020.

### « Liberté, Egalité, Fraternité »

La directrice demande que la devise soit inscrite à l'entrée de l'école. Le maire a accepté.

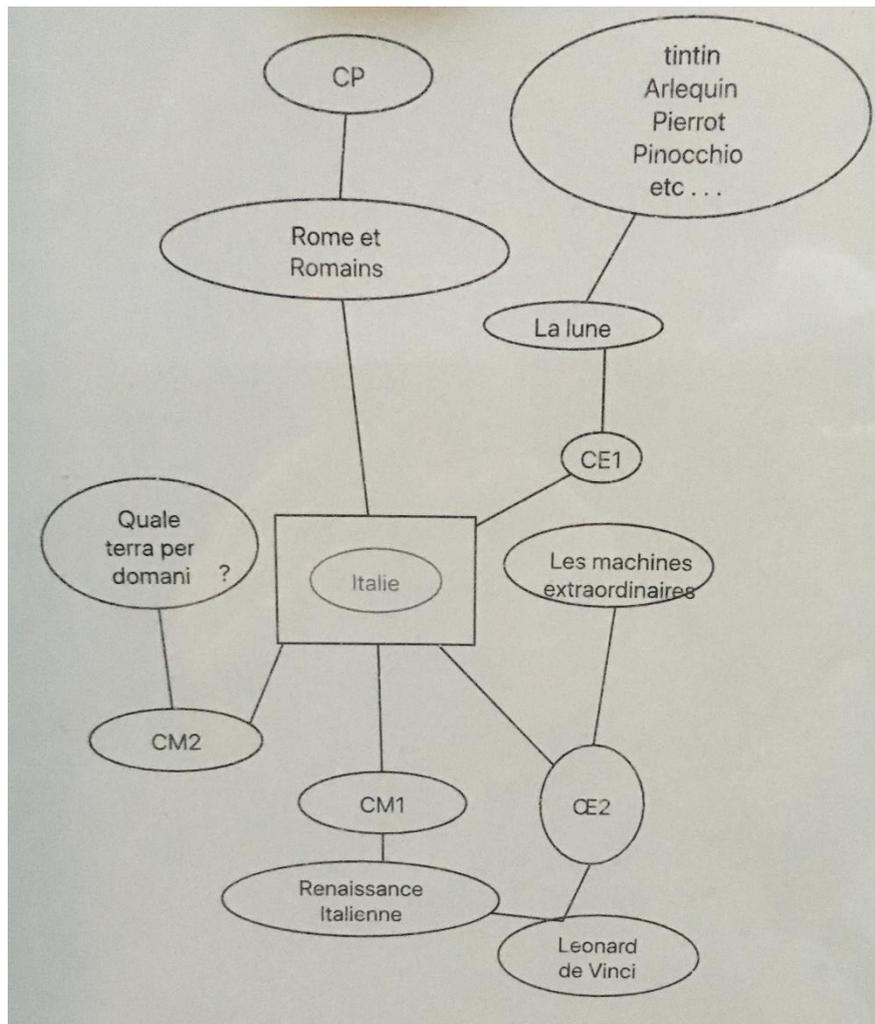
### Le climat scolaire

La directrice insiste sur le fait que le climat de l'école est bon grâce à la mise en place de tous les projets de l'école et en collaboration avec le périscolaire. Ernest Renan est la seule école à avoir une carte de

conduite qui est commune à l'ensemble des adultes de l'école (enseignants, animateurs, dames de service) et prête du matériel de l'école et locaux aux animateurs.

**Thème de l'année :** La directrice et le corps enseignant propose chaque année un thème commun à l'ensemble des classes. Ceci profite au bon climat scolaire car crée l'esprit de « promotion », le sentiment d'appartenance.

Cette année le thème est « **L'Italie** » et la journée italienne se déroulera le 19 Mars. Ce jour-là des ateliers sont proposés aux enfants et les classes sont décloisonnées, toutes les équipes se déguisent, l'école se transforme.



**Réunion de délégués :** Le dispositif du permis à croix fonctionne très bien. Explications : au bout de 5 croix, l'élève doit rédiger une fiche de réparation ; au bout de 10 croix, l'enfant fait des travaux d'intérêts généraux.

Cette année, il est question de l'introduction des jokers (récompense). Un joker peut permettre de rattraper une croix ou offrir une récompense à l'élève. Ce point doit être statué par les enseignants : s'ils décident de l'appliquer en définissant le choix des récompenses possibles.

La directrice explique qu'il est tout aussi important de réprimander que de récompenser et est en faveur de la mise en place d'un système de récompense.

La directrice indique une très nette amélioration sur le comportement des enfants.

## Les classes transplantées

Rappel, les classes transplantées ne sont pas obligatoires. Elles répondent à un projet pédagogique et est basée sur le volontariat de l'enseignant.

Cette année, les CM2 partiront à Houlgate pour voir le mémorial de Caen et Juno Beach et travailleront sur le l'éco-citoyenneté.

Toutes les classes de CM1 partiront et visiteront des châteaux de la Loire : thème de la Renaissance.

Trois classes de CE1 et une classe de CP partiront à Houlgate.

## Le bilan de la coopérative

La coopérative sert à l'amélioration générale de l'école et des classes dont 70% des dons est remis à la classe. La coopérative ne sert pas à payer les fournitures de début d'année.

Frais sur l'année dernière :

Projecteur, écrans, jeux mathématique, robot : 9 500 euros.

Charge d'activité éducative : 7 341 euros.

Cotisation à l'OCCE : 755 euros.

Revenu provenant des dons parents : 10 400 € et d'une partie des photos de classes.

Pour les sorties, il n'y en a pas beaucoup car liées au budget de car et des entrées. Donc 1 à 2 fois par an.

En rappel, c'est à la mairie de débloquer un budget pour financer le matériel des écoles (cahier, livres etc) car elle est responsable des écoles élémentaires.

## L'équipement numérique.

Il est rappelé le besoin réel d'un équipement bureautique pour la directrice et dans la salle des enseignants à savoir des ordinateurs récents et internet.

La mairie a confirmé la mise en place de la fibre dans l'ensemble des écoles de la Garenne Colombes et donc à Ernest Renan aussi. La mise en place s'est faite dans le bureau de la directrice mais subsiste un problème de connexion et donc ne fonctionne pas encore.

L'APELGC a demandé que la mise en place soit faite dans la salle des maitres aussi. Le maire a accepté.

Pour répondre à la demande de l'éducation nationale, l'école devra être fournie de tablettes.

Aujourd'hui, deux propositions ont été faites aux enseignants : l'offre de deux chariots de 15 tablettes soit Ipad, soit School. Le maire a demandé aux directeurs d'école/enseignants de toute la commune de choisir les équipements, ce qui a été fait.

Le choix général s'oriente plutôt vers des IPAD. L'équipe Renan n'est pas favorable à ce choix et préfère les tablettes SCHOOL qui sont « paramétrées » pour les applications de l'éducation nationale et sont « made in France ».

Une fois le choix validé en mairie, une expérimentation se fera sur le premier semestre 2020 avec une classe mobile numérique (chariot de 15 tablettes accompagnées d'un ordinateur, de routeur 4G et une solution de projection) pour voir si les enseignants utilisent le matériel et comment.

Le maire prend l'engagement que si les enseignants utilisent les tablettes, la mairie généralisera les chariots pour chaque classe. Il faut compter un délai de 6 semaines pour obtenir les tablettes et la commande n'est pas passée pour le moment.

Une formation aux enseignants sera intégrée.

Une maitresse demande un vidéo projecteur comme au collège. La directrice indique qu'elle n'avait pas eu cette demande remontée.

### Les rencontres parents enseignants

La FCPE fait remonter une demande des parents : possibilité de rencontrer en collectif les enseignants comme la réunion de début d'année en cours d'année et/ou en fin d'année afin de faire un bilan des projets, des livrets. La forme n'est pas définitive et libre à l'enseignant.

Les enseignants indiquent que c'est plutôt eux qui demandent des RDV aux parents et sont étonnés de la demande.

La question est surtout sur la difficulté de compréhension des évaluations par les parents.

Pour une réunion collective, les enseignants indiquent qu'ils vont y réfléchir.

La FCPE propose d'organiser un évènement de type brocante pour la coopérative avec la présence des enseignants.

La directrice indique qu'il serait bon de changer les évènements proposés comme l'expo-vente et d'offrir d'autres possibilités. Les parents indiquent que c'est un succès.

### L'utilisation des équipements scolaire en dehors des temps scolaires

La directrice : Les lieux scolaires sont le domaine du savoir et demande qu'ils soient respectés ainsi. L'école doit rester une institution.

APELGC ne voit pas l'intérêt d'ouvrir l'école Renan au public, appuie les propos de la directrice mais aussi des problèmes de propreté, le risque d'intrusion, « réquisition » d'animateurs le week-end alors qu'il serait mieux d'en avoir plus en semaine. De plus, le besoin et la demande sont inexistantes sur le secteur de Renan.

Le maire : les bâtiments sont des bâtiments municipaux. Ils sont utilisés pour d'autres activités : comme le centre de loisirs.

Les parents et la directrice ont recentré le débat qui n'est pas les centres aérés. Le sujet est l'ouverture les samedis et dimanches.

Le maire : L'ouverture de l'école Voltaire pallie le fait qu'il n'y ait pas suffisamment d'espace vert dans la ville et qu'il faut dégager des espaces de jeux. L'expérience à Voltaire a été satisfaisante avec 0 incident avec un accueil d'environ 100 enfants à Voltaire encadrés par des animateurs entre 2 et 3 pour éviter des dégradations.

Point de clivage entre la mairie et les autres participants : Offrir à des gens qui n'ont pas d'espace de l'espace supplémentaire. L'inspectrice est aussi partie prenante. C'est une expérimentation. Si des gens y vont, c'est qu'il y a peut-être des avantages. Le maire demande de peser le pour et le contre et ne prendra pas de mesure contre l'avis général. Le maire demande à ce qu'on réfléchisse et ne prendra qu'une décision consensuelle.

Les parents demandent au maire d'entendre que cette proposition ne répond pas à une demande des enfants du secteur de Renan et que chaque quartier doit être considéré avec ses spécificités. Cela peut convenir à Voltaire mais pas aux enfants sectorisés sur Renan qui ont d'autres possibilités de sortie. Avec les travaux de la place du marché, le besoin s'est peut-être fait ressentir dans quartier Voltaire mais pas à Renan.

En effet, les stades et les terrains de la commune sont ouverts et disponibles et près de l'école Renan avec des terrains de foot, mur d'escalade, skate parc, terrain de basket, terrain de tennis et piste pour courir avec des espaces de pique-nique et de verdure. Ceux-ci en plus des parcs municipaux. Aussi, un nouveau parc de 2 hectares est prévu en 2025/2026. Le parc sera à la place du dépôt de bus RATP près de la station de tramway Les Fauvelles.

Ce sujet a dévié sur les activités périscolaires. La FCPE suggère au maire de s'attarder plutôt sur la mise en place de modules qualitatifs qui n'est pas à la hauteur du projet initialement proposé. Les ateliers/modules devraient être de meilleure qualité et plus diversifiés, ceci est en effet une demande réelle des parents comme du théâtre et avec des intervenants qualifiés.

La FCPE indique que les intervenants doivent être payés entre 30 et 60 euros de l'heure pour que l'intervention soit de qualité.

La directrice indique que les enfants ont de plus en plus des problèmes d'attention. La directrice indique que le prof de musique est un très beau cadeau de la mairie.

La directrice demande un intervenant d'art plastique en plus.

### Le règlement intérieur

Le règlement intérieur est validé lors du conseil avec l'ajout de l'interdiction de tous les objets connectés. (Montre, téléphone, jeu...). Si un élève détient l'un de ces objets, celui-ci sera confisqué et rendu en fin d'année scolaire.

Les PDR souhaitent que le règlement soit affiché, ont souligné qu'il existait des problèmes de cohérence de date qu'il faudrait mettre à jour.